



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne

Flash infos du 17 décembre 2009

Merci d'afficher la pièce jointe

1/ Le SE-UNSA rencontre l'IA

2/ RASED

3/ Enseigner est un métier qui s'apprend

4/ Bulletin ASH

5/ Réforme du lycée

6/ Bulletin retraités UNSA

1/ Le SE-UNSA rencontre l'IA

Une délégation du Se a été reçue par l'Inspectrice d'Académie pour aborder un certain nombre de points dont voici une synthèse.

- Aide personnalisée : nous avons exprimé notre désaccord sur les différences de traitement entre les circonscriptions (temps d'organisation). L'IA fera le point avec les IEN

- Accompagnement éducatif : Qu'en est-il ? Quel budget ? Les projets ont été revus à la baisse.

Réponse de l'IA : le dispositif a été lancé au premier octobre. Il fallait démarrer et réguler, recentrer sur ce qui est le cœur de métier pour les enseignants. L'an prochain, ce devrait être plus simple.

Le Se regrette que tous ces dispositifs ne soient pas ficelés à la rentrée

- Langues Vivantes : Après avoir fait état de la situation, nous avons dénoncé les pressions pour enseigner les LV sans habilitation et demandé la mise en place de stages pour préparer l'habilitation.

L'IA indique que l'enseignement au cycle 3 ne doit se faire que par des enseignants habilités. Au cycle 2, pas forcément. Elle précise que les enseignants sortant d'IUFM seront d'office compétents pour enseigner dans leur classe. Des stages sont mis en place en janvier pour former les enseignants volontaires.

Nous avons indiqué que nous avons donné la consigne de refuser d'assurer cet enseignement sans habilitation ni formation (pour les non volontaires bien sûr).

- Mouvement départemental : nous sommes revenus sur les points essentiels à nos yeux : rôle des élus du personnel pour une transparence des opérations d'affectation/ permettre aux collègues d'indiquer des informations complémentaires pour la 2^{ème} et 3^{ème} phase / ne pas réserver de postes pour les sortants d'IUFM tout en assurant une affectation protégée

- EVS : nous avons réaffirmé l'obligation de fournir aux directeurs qui le demande, une aide administrative. A l'heure actuelle toutes les écoles ne l'ont pas (216 sur plus de env 540 écoles). Nous avons demandé la liste de ces salariés pour pouvoir assurer notre mission de conseil auprès d'eux. Nous avons demandé quels sont les dispositifs de formation qui leur sont proposés.

- autres questions sur le rôle de l'IEN maternelle, les remplacements,

- stages des étudiants préparant le master (80 demandes = 80 lieux de stages à trouver. Nous avons demandé de ne pas lâcher dans la nature ceux qui n'avaient jamais eu de stage de pratique accompagnée : c'est prévu. Ils feront une période d'observation au préalable) Ceci va permettre d'organiser des stages de formation continue

- paiement des indemnités d'évaluations CE1/CM2 : sur la paie de fin janvier

2/ RASED : Devenir des Aides spécialisées : lettre ouverte et demande d'audience au ministre

Les 5 organisations syndicales Se-Unsa, Sgen-CFDT, Snuipp, Snudi FO, et CGT Educ'action, les associations professionnelles (AFPEN, FNAME et FNAREN) et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) ont adressé le 11 décembre, une lettre ouverte et une demande d'audience au ministre de l'Education nationale, pour l'alerter sur la situation des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

En effet, après la mobilisation exceptionnelle de l'an passé (250 000 signatures de la pétition «sauvons les RASED») 1500 postes ont cependant été fermés et 1500 personnels ont été nommés sur des postes dits «surnuméraires».

Malgré la parution de la circulaire 2009-088 soulignant l'existence des RASED à l'École, l'inquiétude demeure :

- sur le maintien de tous les postes de réseaux, à l'occasion de la carte scolaire 2010, dans le contexte de suppression globale de 16 000 postes dans l'Éducation nationale,
- sur les départs en stages de formations spécialisées: seuls 36 candidats ont été retenus pour l'aide rééducative et 119 pour l'aide pédagogique, alors qu'ils étaient 252 et 544 l'année précédente.
- sur le devenir des centres de formation ASH*, et de l'ensemble des formations spécialisées et DEPS*, dans le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres.

Sur l'ensemble de ces sujets, le SE-UNSA exige que les dispositifs d'aides spécialisées aient les moyens de poursuivre leur mission pour la réussite de tous les enfants à l'École.

→ Le SE-UNSA s'engage pour le maintien:

- des aides spécialisées à l'École,
- des départs en formations spécialisées

→ Le SE-UNSA interroge le ministre sur :

- la place des formations spécialisées dans le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres
- le devenir de l'ensemble des formations spécialisées et des centres de formation ASH.

Sur notre site, vous trouverez ce courrier et la synthèse de la recherche FNAREN

→ <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article341>

3/ Enseigner est un métier qui s'apprend

Alors que les missions des enseignants se complexifient, l'acte d'enseigner ne peut plus aujourd'hui se limiter à une simple transmission des savoirs.

Pourtant, le choix arrêté par les ministres d'une formation universitaire où le « tout disciplinaire » prime très largement sur la formation professionnelle reste incompréhensible.

La question des méthodes pédagogiques, la prise en compte de l'hétérogénéité, de l'individualisation des parcours, de l'accompagnement personnalisé des élèves sont relégués à « l'après concours ». Les lauréats ne seront confrontés à ces questions essentielles que lors de leur affectation dans une classe. C'est-à-dire trop tard !

La suite → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article338>

4/ Bulletin ASH de décembre

A télécharger → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article339>

5/ Réforme du lycée : Le SE-UNSA se positionne dans le camp des progressistes

→ <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article340>

6/ Liens utiles UNSA

- **RETRAITES** : BULLETIN UNSA RETRAITES à télécharger sur → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/> lien direct : → <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/2/63/74/96/UNSA-Rtrait-s-N--30.pdf>
- **Infos 2nd degré** : → <http://sections.se-uns.org/reims>



Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Permanence le lundi

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement professionnel

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.